

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### **Arrêté du 22 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux**

NOR : SSAA2030496A

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, est nommé président du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux :

M. Michel Laforcade, ancien directeur général d'Agence régionale de santé, en remplacement de M. Jean-Patrice Nosmas.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait le 22 octobre 2020.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :  
*La directrice générale de la cohésion sociale,*  
VIRGINIE LASSERRE